



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.11

Numéro de la demande : 2023-0854
Demande : Nouvelles étiquettes ou modification des étiquettes d'un produit – Nouveaux organismes nuisibles
Produit : Fongicide F2971aa
Numéro d'homologation : 33982
Principes actifs (p.a.) : Fluoxastrobine [100 g/L] et tétraconazole [100 g/L]
Numéro de document de l'ARLA : 3500758

But de la demande

La présente demande vise à élargir les homologations du fongicide F2971aa pour la répression de l'antracnose sur les lentilles, y compris les populations d'antracnose résistantes aux fongicides du groupe 11.

Évaluation des caractéristiques chimiques, évaluation sanitaire et évaluation environnementale

Aucune évaluation des caractéristiques chimiques du produit n'était requise, car celles-ci n'ont pas été modifiées. Aucune évaluation environnementale ou sanitaire n'était requise, puisque le profil d'utilisation demeure inchangé.

Évaluation de la valeur

Les résultats de quatre essais sur le terrain menés en Alberta et en Saskatchewan ont été examinés pour appuyer l'allégation de répression de l'antracnose sur les lentilles. Les résultats d'évaluation de l'efficacité ont démontré qu'un produit équivalent au fongicide F2971aa a supprimé l'antracnose dans des conditions d'infection adéquates. Le poids de la preuve provenant des résultats d'évaluation de l'efficacité confirme que l'on peut s'attendre à ce que F2971aa réprime cette maladie dans les lentilles lorsqu'il est appliqué à la dose de 700-1 100 mL/ha indiquée sur l'étiquette du produit. Les renseignements sur la valeur soutiennent également une allégation pour les applications contre les populations d'antracnose qui sont résistantes aux fongicides du groupe 11 du PIAPDA.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation des renseignements sur la valeur fournis à l'appui du fongicide F2971aa, et les a jugés suffisants pour ajouter une allégation de répression de l'antracnose sur les lentilles sur l'étiquette du produit.

Références

- 3440129 2021, F1375ab Efficacy on lentil, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3440130 2021, F2969aa Efficacy on lentil, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3440131 2021, S1671aa Efficacy on lentil, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3440132 2022, S1671ab Efficacy on lentil, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3440133 2022, S1671ab Efficacy on lentil SK, DACO: 10.2.3.3(D)
- 3440134 2023, Pulse Research Summary, DACO: 10.2.3.3
- 3440135 2021, History of Use lentil, DACO: 10.2.4
- 3440136 2023, Summary of Value for Suppression of Anthracnose on Lentils by Zolera FX Fungicide,
DACO: 10.1,10.2.1,10.2.2,10.2.3.1,10.2.3.3(D),10.3.1,10.3.3,10.4,10.5,10.5.1,10.5.2,10.5.3,
10.5.4,10.5.5

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de Santé Canada, 2023

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement sur support magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable de Santé Canada, Ottawa (Ontario) K1A 0K9